|  |  |
| --- | --- |
|  | POLYNéSIE FRANçAISE |
|  |  |

Discours du Président de la Polynésie française

Projet de budget 2021

Jeudi 3 décembre 2020

Monsieur le Président de l’Assemblée de la Polynésie française,

Monsieur le Vice-président,

Mesdames et messieurs les Ministres,

Mesdames et monsieur les parlementaires

Mesdames et Messieurs les représentants,

Madame la présidente de la fédération Te Niu o Te Huma, ma chère Henriette,

Mesdames et Messieurs,

Chers amis,

En ce jour du 3 décembre, j’ai une pensée toute particulière pour les polynésiens et les polynésiennes qui se débattent chaque jour, pour faire reconnaître leur handicap.

A l’occasion de cette journée internationale pour la promotion de leurs droits, je tiens à rappeler que la politique du handicap, repose sur un ensemble de lois, de moyens financiers et humains, mais aussi et avant tout sur un idéal d’égalité, et de justice.

C’est avec cette ambition que nous nous sommes engagés en début de mandature pour permettre :

* L’accès à des droits perpétuels pour les personnes dont le handicap est irrémédiable ;
* La possibilité de cumuler l’allocation de base avec un revenu pour encourager leur employabilité et donc leur insertion dans la vie active ;
* La gratuité des transports pour permettre une participation effective à la vie de la cité ;
* Le soutien financier aux associations et aux personnels spécialisés pour accompagner leur dévouement ;
* Le financement de travaux d’adaptation de leur domicile pour rendre la vie quotidienne plus facile ;
* La nomination, à leur demande, d’une Déléguée interministérielle au handicap, madame Sylvia BERTEIL, chargée d’être le porte-parole de ces personnes extraordinaires auprès du Gouvernement.

Encore hier, le Conseil des Ministres a attribué, au titre de l’année 2020, une subvention globale de 27,1 millions de francs à l’entreprise adaptée dénommée Ateliers pour la Réinsertion des Personnes handicapées, l’APRP. Cette somme est destinée à apporter une aide au poste et une aide au développement.

Je suis particulièrement honoré de vous indiquer que tous ces engagements ont été tenus et sont devenus une réalité.

Ils ont été mis en œuvre grâce à la mobilisation de l’ensemble du Gouvernement, en partenariat avec la présidente de la fédération TE NIU O TE HUMA, Mme Henriette KAMIA, qui participe à ma demande à notre séance de ce jour. Je souhaite la saluer, et lui faire part de notre admiration et de notre gratitude.

Chers Représentants, il y a 11 ans, la Polynésie française a été consultée sur la convention internationale pour la promotion des droits des personnes en situation de handicap, préalablement à sa ratification par la France.

Certains d’entre vous, encore présents dans l’hémicycle, se souviendront que l’avis unanime qu’ils avaient formulé, enjoignait le gouvernement à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire appliquer, en Polynésie, les dispositions prévues par la convention internationale.

Nous avons entendu et compris la demande pressante des familles concernées et nous sommes convaincus de notre responsabilité collective pour que la situation de l’ensemble des individus qui la composent soit pris en considération.

Ma chère Henriette, il y a encore des combats à mener pour que votre différence soit encore mieux prise en compte dans nos politiques publiques. En tout cas, merci d’être à nos côtés en ce jour solennel.

\*\*\*

L’année 2020 qui s’achève aura été éprouvante pour nous tous.

La pandémie de la COVID 19 est venue, non seulement contrarier une partie des ambitions que nous formulions l’année dernière, mais elle nous interroge aussi plus profondément sur la pertinence de notre modèle de développement et sur notre résilience.

Nous avons dû nous adapter très rapidement dès le mois de mars afin de faire face à la crise sanitaire sans précédent qui se présentait alors et qui se poursuit au moment où je vous parle.

Nous avons réagi dans l’urgence pour soutenir à la fois le tissu de nos entreprises fragilisées par le confinement et l’arrêt brutal de leurs activités. Mais, plus encore, il a fallu faire preuve d’une grande solidarité à l’égard des familles polynésiennes les plus exposées à la crise et à la précarité.

Grâce à l’appui de tous, notre modèle économique et notre modèle social ont pu résister jusqu’à présent. Je tiens à remercier toutes celles et tous ceux et celles qui y ont contribué.

En premier lieu, mes pensées vont vers nos concitoyens les plus fragiles. Ils ont fait preuve d’abnégation, de courage et de dignité. Ils ont été les premières victimes de cette crise économique et sociale sans précédent.

Le Gouvernement et votre Assemblée ont fait preuve de solidarité à leur égard et ils ont été en capacité de déployer dans l’urgence de multiples dispositifs pour les accompagner et les soutenir, même s’il reste encore beaucoup à faire. Je reviendrai sur ce point ultérieurement.

En second, je pense aux entreprises qui ont dû faire face, pour un très grand nombre d’entre elles, à une chute brutale de leur chiffre d’affaires et de leur rentabilité.

Elles ont su s’adapter et je les remercie pour avoir fait le maximum pour préserver l’emploi salarié. Je sais que les dispositifs mis en place (DIESE et CSE) les ont aidées mais leur attitude citoyenne mérite notre respect.

En troisième lieu, un grand merci à notre administration territoriale. Elle est restée présente au service des polynésiennes et des polynésiens alors que les sollicitations étaient nombreuses et diverses.

Ma gratitude s’adresse particulièrement aux personnels de la santé qui ont assumé leur mission avec exemplarité, alors que les risques de la pandémie les affectent encore aujourd’hui, au premier rang. Malgré leur absence en ces lieux, je vous demande de les applaudir bien chaleureusement.

En outre, je tiens à remercier tout particulièrement l’Etat.

Au mois d’octobre dernier, j’ai pu rencontrer le Président de la République, Emmanuel MACRON, et le Premier Ministre, Jean CASTEX. Ils m’ont assuré de l’écoute bienveillante et du soutien de l’Etat envers la Polynésie française. Ils ont montré, une fois de plus, ce que signifie, pour notre collectivité de 280.000 âmes, le mot de « solidarité nationale ».

Dès le mois de mars, notre Pays a pu bénéficier de son appui tant au niveau des moyens logistiques, puis sanitaires et enfin au niveau économique avec l’arrivée des PGE, du FSE et de la nouvelle politique monétaire de l’IEOM. Je n’oublie pas, non plus, le prêt garanti de l’AFD qui nous a permis de maintenir la trésorerie du Pays à flots, et de couvrir les besoins financiers de nos régimes sociaux de santé et de retraite, vitaux pour certains d’entre nous.

Je salue également, le travail des forces de l’ordre, de la Direction de la sécurité publique et de la Gendarmerie. Elles ont globalement assuré la sécurité et la tranquillité des polynésiens, avec tact et autorité, durant ces périodes de restriction des déplacements.

Autre symbole fort de cet engagement de l’Etat à nos côtés, l’arrivée ces derniers jours, de 24 personnels de la réserve sanitaire nationale qui sont venus remplacer la précédente équipe de 12 personnes sur place depuis le 5 novembre dernier.

Je tiens à remercier chaleureusement, le ministre de la Santé, Olivier VERAN, et notre ministre des Outre-mer, Sébastien LECORNU, qui m’ont confirmé en fin de semaine dernière, que des vaccins du laboratoire Pfizer seraient mis à disposition de la Polynésie française.

Et, en parlant de l’Etat, je ne peux oublier de louer le travail et l’implication, au quotidien, du Haut-Commissaire qui a mobilisé les forces et les autorités de l’Etat, localement et au plan national, pour accompagner et soutenir la Polynésie. Je salue tout particulièrement, son écoute, sa collaboration et son appui précieux durant cette période compliquée et difficile de notre histoire.

\*\*\*

Hélas, nous n’imaginions pas, en juillet dernier, qu’une deuxième vague de la pandémie allait bouleverser, une nouvelle fois, la planète et nous toucher plus durablement encore.

Aussi, la réalité telle qu’elle se présente à nous aujourd’hui, est rude et brutale. C’est celle d’une économie mondiale en panne, de perspectives de reprise de l’activité décalées voire dégradées, de besoins financiers croissants alors que le niveau de la dette des Etats et des entreprises n’a jamais été aussi élevé.

Il en est de même au niveau de notre fenua dont une partie importante de son économie est directement touchée par ce contexte international notamment les secteurs du tourisme et du transport sans oublier leurs nombreux sous-traitants.

Nous devons désormais, tous ensemble, relever l’immense défi de la relance économique de notre Pays sans omettre la solidarité qui s’impose en faveur de nos concitoyens les plus fragilisés.

Ainsi, l’élaboration de ce budget 2021, vous l’aurez compris, est complexe. Avec des ressources contraintes, notre budget doit répondre au triptyque suivant : Cohérence – Volontarisme – Réalisme.

La cohérence d’abord, c’est évaluer, au plus juste, les besoins et les capacités de réalisation, sans sous-évaluer et surtout sans surévaluer les enveloppes financières, au risque de mobiliser des crédits pour rien et ce, au détriment d’autres actions.

Le volontarisme, c’est la mobilisation de toutes les ressources nécessaires pour accompagner notre économie, les entreprises, les salariés, les patentés. Sans oublier, l’accompagnement des plus nécessiteux, ceux qui sont durement touchés par la crise et dont nous devons collectivement prendre soin.

Enfin, le réalisme, c’est l’humilité et le bon sens au regard des multiples défis que soulève cette situation inédite. Il faut être conscient des incertitudes économiques qui planent tant au niveau international qu’au niveau local.

Depuis le début de cette crise, nous avons demandé aux acteurs économiques de faire montre de souplesse, d’adaptabilité et d’agilité.

Notre administration s’est également pliée à l’exercice avec un certain succès. Mais il reste encore beaucoup à faire.

Nous-mêmes, élus territoriaux ou communaux, expression et représentant de la volonté populaire, nous devons tendre vers cet objectif de souplesse et d’adaptabilité. Nous devons abandonner nos postures politiciennes pour éteindre l’incendie. Chacun a un rôle à jouer. Parfois, il faut savoir se taire. Parfois, il faut savoir applaudir ceux qui œuvrent et qui se dévouent. Tout cela peut s’avérer plus productif que de gémir.

Pour ma part, je veux tout particulièrement applaudir nos maires. Je veux saluer leur sens du devoir. Je veux saluer leur constant désir de protéger leur population. A cet égard, les plans communaux de sauvegarde reflètent l’engagement de nos acteurs communaux. J’ai eu l’occasion de visiter les plans de sauvegarde des communes de Moorea et de Punaauia mardi soir. Nous sommes unanimes pour applaudir nos tavana et leurs équipes.

Hier, nous avons également, avec le Haut-commissaire, réuni les maires des Iles du vent pour leurs présenter un outil d’aide à l’action sur le terrain. Il s’agit d’une cartographie dynamique des zones touchées par l’épidémie. Cette cartographie réclamée par nos TAVANA, permet une action localisée et efficace auprès des zones à fort risque de propagation du virus.

En résumé, la lutte contre l’épidémie requiert l’implication de tous les acteurs de notre Pays. Que ce soient, nos familles, nos églises, nos entreprises, nos tavana, notre administration, nos médecins et personnels de santé, les forces de police, le haut-commissariat, je veux tous les remercier.

\*\*\*

En ce qui concerne la gestion budgétaire, le gouvernement a pris l’engagement de présenter en 2021 autant de collectifs que nécessaire.

Dans cet esprit, un calendrier prévisionnel des collectifs, a été présenté en Conseil des Ministres et pourra, si vous le souhaitez, être transmis à l’Assemblée. Dans la même perspective, une modification de la réglementation budgétaire va prochainement vous être présentée.

Vous le voyez, lorsque nous parlons d’agilité et d’adaptation, nous allons au bout de cette démarche, comme je m’y suis engagé.

Pour 2021, la priorité qui se dégage du projet de budget est claire : la sauvegarde de tout l’appareil productif. Il s’agit des emplois, des compétences et de la préservation de l’état des infrastructures de production. Tout ceci, afin d’être prêts, collectivement et solidairement, pour la relance.

Conformément à notre Statut, ce budget primitif s’équilibre en recettes et en dépenses à 168,4 milliards, hors écritures d’ordre, soit une baisse de 2,6% par rapport au budget primitif 2020 qui était de 172,9 milliards.

Cette baisse résulte de la contraction de nos recettes fiscales. La crise sanitaire a brutalement entravé l’élan prometteur de 2019, affectant de ce fait, notre dynamisme économique ainsi que les entreprises.

Ainsi, les recettes ordinaires sont estimées globalement à 125 milliards en 2021 contre 130,9 milliards en 2020, soit une contraction de 3,8%.

Les recettes fiscales s’élèvent à 99,3 milliards, soit une chute de près de 10 milliards par rapport au BP 2020.

En effet, durant le confinement, la consommation a littéralement chuté et donc impacté la fiscalité indirecte.

Les estimations pour 2021, relatives à la fiscalité indirecte, sont basées sur une reprise lente de la consommation et sont estimées à +2 %.

Quant à la fiscalité directe, elle va être fortement impactée car, comme vous le savez, l’impôt sur les sociétés (IS) et l’impôt sur les transactions (IT) sont calculés sur l’activité de l’année précédente, en l’espèce 2020.

Cette différence de temporalité se traduit, dans notre projet de budget, par une baisse de cette source de revenus pour le Pays.

Néanmoins, en dépit de cette situation fiscale peu favorable, nous avons décidé de faire porter l’effort sur le fonctionnement de l’administration pour conserver nos marges de manœuvre, notamment notre capacité de soutien et d’accompagnement aux acteurs économiques et aux ménages.

Ainsi, la baisse de 10 milliards des recettes est compensée en partie par un prélèvement sur les réserves des comptes spéciaux, soit 4,5 milliards sur le Fonds de l’Investissement et de Garantie de la Dette, le FIGD, et 1 milliard sur le Fonds de Régulation et de Péréquation des Hydrocarbures, le FRPH. Cette ponction permet de réduire l’écart des recettes entre 2020 et 2021, de 5 milliards.

Compte tenu de la situation économique, réussir à maintenir à 5 milliards près le budget de l’année précédente, constitue en soi un signal fort à destination de l’ensemble des Polynésiens.

Je tiens à remercier l’ensemble des ministres qui ont su sacrifier une partie de leurs budgets de fonctionnement pour l’affecter à un budget de relance ambitieux.

Vous l’aurez constaté, ce budget est certes inférieur de 5 milliards à celui de 2020, mais il est supérieur d’1 milliard à celui de 2018.

S’agissant des crédits de fonctionnement, ils s’élèvent donc à 125,9 milliards en 2021.

Les dépenses de personnel et de fonctionnement restent contenues respectivement à 31,6 milliards et 15,7 milliards.

L’ajustement se fait essentiellement sur les dépenses dites de transfert et d’intervention qui passent de 35 milliards en 2020 à 32,7 milliards en 2021, cette baisse étant principalement due à la fin du remboursement du FADES.

La section d’investissement s’élève à 42,5 milliards de francs, contre 41,9 milliards en 2020, soit une progression de 1,4%.

Encore une fois, en cette période troublée, maintenir ces crédits constitue un effort conséquent et traduit l’engagement du gouvernement en matière de contribution de la commande publique à la relance économique. Cela illustre, s’il en était encore besoin, le volontarisme affiché du gouvernement.

Hors dette et écritures d’ordre, l’inscription de crédits nouveaux s’établit à 30,46 milliards de francs. Les prévisions de liquidation sur 2020 sont estimées à plus de 43 milliards. Retraité du prêt accordé à la CPS et de l’avance versée à Air Tahiti Nui, ce montant s’élève à 34 milliards. C’est un niveau record ! Pour rappel, l’année dernière, nous étions à 29,8 milliards et, en 2013, à 14,4 milliards, soit plus de moitié moins.

Compte tenu de ces prévisions, le report de crédits de paiement est évalué à 25,8 milliards. C’est ainsi que 56,3 milliards de crédits de paiement seront disponibles en 2021. Eu égard à nos consommations passées, même en années fastes, je peux d’ores et déjà vous dire que ce montant permettra de soutenir les investissements du Pays.

En ce qui concerne la gestion et le pilotage de l’endettement de la collectivité, il convient de rappeler que le Pays s’est désendetté de plus de 14 milliards en l’espace de 5 ans.

Ces efforts de gestion en bon père de famille, consentis depuis 5 années, nous ont permis, fort heureusement, d’affronter la tempête Covid-19 dans de bonnes conditions.

Au 31 décembre 2020, nous estimons que l’encours de la dette sera de 112,8 milliards de francs contre 79,89 milliards l’an passé à la même époque.

Pour la première fois depuis 2015, nous affichons un endettement annuel supplémentaire de 32,97 milliards de francs.

Cette progression significative de notre endettement, vous le savez, est principalement due à la crise qui nous a contraint à solliciter le concours de l’État, via l’Agence française de développement, à hauteur de 28,6 milliards de francs.

Si nous avons pu emprunter autant et sans difficulté, c’est aussi grâce à notre sérieux budgétaire, désormais reconnu à Paris et par les acteurs bancaires. C’est tout simplement, grâce au plan de réforme stratégique sur 10 ans, approuvé par votre Assemblée le 9 mars 2017. Vous en connaissez les orientations majeures qui se sont traduites par un premier plan d’actions couvrant la période 2018-2019, puis désormais par un second plan en cours d’élaboration.

Ces réformes ont été saluées par les bailleurs de fonds, par l’agence de notation Moody’s qui a réévalué, en 2018, notre note à A3, perspective positive, et l’a maintenu depuis. A ce stade, Moody’s a décidé de ne pas dégrader notre note, mais uniquement abaisser notre perspective à stable.

\*\*\*

Les ambitions que nous portons pour l’exercice 2021 mobiliseront l’énergie de tout le gouvernement et des services de l’administration.

Au titre des chantiers publics, vous constaterez, en lisant le dossier, que les actions restent conformes aux engagements pris par la majorité devant les électeurs en mai 2018.

Vous connaissez la philosophie de l’action du gouvernement. Elle vous a été exposée par les ministres lors de la plénière consacrée au DOB. Elle sera complétée le cas échéant, lors de cette plénière budgétaire. Je ne m’attarderais donc pas sur ce point.

Je vais, tout de même, vous livrer les grandes orientations qui ont été retenues par le gouvernement pour l’année à venir.

\*\*\*

Sur le plan économique et financier, les communes constituent un des acteurs essentiels de la scène économique, par l’emploi qu’elles génèrent, par leurs dépenses de fonctionnement mais également par leurs opérations d’investissement.

Elles concourent notamment à la relance des commandes publiques auprès des entreprises. Aussi, malgré la crise économique que nous traversons, j’ai acté le maintien du budget de la DDC pour 2021 au même niveau que les exercices précédents. Malgré la crise, aucune diminution des moyens annuels n’interviendra.

Je suis attentif aux inquiétudes du monde communal liées à la baisse de nos recettes fiscales. Cette inquiétude est légitime et je la comprends. Je suis moi-même un maire.

Pour le budget de 2021, le montant du FIP sera de 16,132 milliards de francs, dont 277 millions au titre du rattrape de 2019. Globalement, le FIP baissera de 1,2 milliard de francs par rapport à 2020.

Je tiens à tempérer quelque peu les inquiétudes : le budget du FIP de 2020 affiche tout de même un fonds de trésorerie de plus de 12 milliards de FCFP dont la moitié au moins est libre d’engagement.

Je pense sincèrement que ce fonds de trésorerie conséquent, doublé d’une gestion budgétaire plus que rigoureuse par chacun, devrait nous permettre de décider des bonnes orientations pour amortir la crise.

Par ailleurs, afin d’accompagner les nombreuses petites communes des Iles sous le Vent, des Australes, des Tuamotu-Gambier et des Marquises, dans la gestion difficile et déficitaire du service public de l’électricité, nous avons déposé un projet de Loi du Pays créant un dispositif de solidarité.

Grâce à un fonds de solidarité, nos petites communes disposeront de moyens pour équilibrer leurs budgets annexes de l'électricité et envisager ainsi de nouveaux investissements.

La sémantique est importante : il ne s'agit pas d'une nouvelle taxe, sinon celle-ci abonderait le budget général. Il s'agit d'une ressource affectée, dans un fonds spécifique, au service des communes des archipels.

Aujourd'hui, je ne sais pas si vous le savez, une péréquation est déjà pratiquée sur les seuls réseaux gérés par EDT pour un total annuel, identifié, de 3 milliards, bénéficiant à quelques communes des archipels, mais pas à la totalité.

Demain, grâce à ce fonds, 34 autres réseaux, gérés en régie, donc par les communes, seront bénéficiaires de ce dispositif redistributif qui couvrira ainsi l'ensemble de la population polynésienne.

Le 1,75 franc payé par le client n'ira pas dans la poche du Pays, ni dans celle d'un concessionnaire, mais bien dans ce fonds de solidarité qui alimentera directement les communes dont les services publics de l'électricité seraient, sans ce dispositif, condamnés à un perpétuel déficit.

Au total, ce seront 4 milliards, dont 3 milliards déjà identifiés, qui assureront, chaque année, l'égalité de tous les Polynésiens vis-à-vis de ce service essentiel qu'est la fourniture d'électricité.

En résumé, il s'agit, ni plus ni moins, de l'expression de la solidarité. Il s'agit de l'instauration d'une véritable continuité territoriale énergétique.

Je souhaite également vous donner quelques informations, plutôt rassurantes, sur la continuité du Contrat de projets dédié aux communes, dorénavant dénommé « Contrat de développement et de transformation ». Il portera sur une période de 3 années, soit de 2021 jusqu’en 2023. Lors de mon déplacement Paris, j’ai exprimé auprès des instances nationales mon souhait de voir les grands principes du contrat de projets maintenus. L’Etat, que je remercie, nous a donné satisfaction sur ce sujet.

Entre 2021 et 2023 ce sont plus de 6 milliards de FCFP d’investissements dédiés aux compétences environnementales communales qui devraient être mobilisés par l’Etat et par le Pays, à part égale, avec une participation minimum des bénéficiaires communaux. Le projet de contrat est désormais entre les mains du ministère de l’Outre-mer qui doit nous faire un retour sur les orientations que nous avons proposées.

Ainsi, dans un contexte économique sensible et délicat la politique volontariste du Pays d’accompagnement des communes sera plus que jamais maintenue et axée sur les mêmes objectifs de soutien aux investissements communaux les plus structurants.

\*\*\*

Au titre des opérations engagées par le Vice-Président, ministre de l’agriculture et de l’économie bleue

Garantir nos ressources alimentaires se confirme comme une priorité de mon gouvernement.

Mieux manger et être autonome sont des objectifs que je veux soutenir à l’échelon familial et territorial.

La rupture des importations par avion en « produits frais », lors du confinement de mars dernier, a mis en exergue, fort heureusement, la réactivité du monde agricole de notre fenua à fournir les marchés et les besoins de notre population.

Je souhaite ici remercier nos agriculteurs pour leur contribution réactive, leur engagement et leur savoir-faire au travers des opérations « market drive » mises en place par notre ministre de l’agriculture.

Cela conforte notre stratégie en termes d’effort budgétaire entamé depuis 4 années par mon gouvernement. Ainsi avec votre appui, les budgets consacrés à l’agriculture en autorisation de programme ont évolué de 300 % de 2016 à 2017 et de 650 % de 2017 à 2020. A ce jour, le montant en crédits de paiement est stabilisé autour de 2,5 milliards par an. 800 millions en moyenne sont destinés au soutien de nos agriculteurs en section d’investissement sur les 2 dernières années, contre une moyenne de 28 millions de 2010 à 2016. En fonctionnement, le niveau d’aide engagé est de 130 millions sur les 3 dernières années contre une moyenne de 40 millions de 2010 à 2017.

Comme vous le voyez, nous plantons avec des moyens renforcés et pas qu’en paroles.

Ainsi, pour l’exercice 2020, le Pays a soutenu 297 dossiers d’aide à l’agriculture pour un montant de 605 millions de francs.

L’intégration de notre secteur primaire dans notre économie et dans les échanges commerciaux de la grande distribution, doit encore être renforcée.

Au mois de novembre, une loi de Pays modifiant le code des marchés publics a été votée par votre Assemblée. L’une des modifications apportées permet dorénavant, à la restauration collective et à nos cantines scolaires, de pouvoir contractualiser, sous la forme de marchés réservés, directement avec nos agriculteurs et coopératives afin d’obtenir en circuit court des fruits et légumes frais pour les repas des cantines.

Une autre loi du Pays vous sera également présentée en début d’année prochaine, afin de poser les bases d’une vision partagée relative à notre alimentation, qui se doit d’être plus saine, recentrée sur nos produits locaux et vivriers. Nous souhaitons apprendre, dès le plus jeune âge, à se réapproprier le goût de nos aliments locaux qui doivent être privilégiés dans la restauration scolaire. Mieux manger, c’est aussi mieux protéger sa santé.

C’est ainsi que j’ai souhaité, avec le Vice-Président, vous présenter pour l’année 2021 un budget volontariste et orienté vers le développement du secteur agricole, afin de lui insuffler une nouvelle dynamique.

Le schéma directeur de l’agriculture 2021-2030, actuellement soumis pour avis au CESEC, et qui sera ensuite soumis à votre approbation, comprend 3 axes :

* Développer l’aménagement de lotissements agricoles sur les domaines du Pays ;
* soutenir les porteurs de projets afin de créer des emplois,
* et dynamiser la formation, qu’elle soit initiale ou continue.

\*\*\*

Concernant l’économie bleue.

Pour l’exercice 2020, le Pays a soutenu 156 dossiers d’aides à la pêche pour un montant d’aide de 215 millions de francs.

Comme vous le savez, la Polynésie française a fait le choix d’une pêche durable, basée sur la protection de l’écosystème et d’une gestion maîtrisée de nos ressources.

Notre Vice-président a justement rappelé, lors de son récent déplacement en métropole, qu’il faut harmoniser notre politique locale à celle de l’Europe » et bénéficier des moyens européens dans le cadre du « green deal », c’est-à-dire du développement durable.

Ainsi, mon Gouvernement va poursuivre ses efforts en faveur de l’accompagnement de la pêche polynésienne, et cela à tous les niveaux. Que ce soit pour notre pêche hauturière, lagonaire et côtière, pour la formation maritime professionnelle et l’aquaculture.

Enfin, la perliculture, premier secteur lié à l’exploitation des ressources marines en Polynésie française est, au même titre que le tourisme, une des principales victimes de la crise économique et sanitaire liée à l’épidémie de COVID-19.

Le Gouvernement élabore actuellement un plan d’actions pour la perliculture en concertation avec les professionnels. Deux séminaires sont programmés. L’un à mi-décembre pour convenir d’un plan d’urgence en faveur du secteur qui compte 3 000 acteurs. Le second à fin janvier pour élaborer un plan à moyen terme. Ce plan d’actions sera ensuite présenté au Conseil de la perliculture pour validation.

\*\*\*

Au titre du ministère du logement, de l’aménagement, en charge des transports interinsulaire.

Trois principes ont été retenus :

- accompagner la croissance économique, en répondant aux besoins de logement, de mobilité des populations et d’aménagement de l’espace territorial ;

- simplifier les procédures administratives, pour offrir un service public bienveillant ;

- gérer les risques naturels.

La Polynésie française comptait 88 400 logements en 2012. Pour autant, le besoin de nouveaux logements est estimé à près de 35 000 sur les vingt prochaines années, soit un niveau de production de 1 500 logements par an.

Cette année, nous avons fait construire 651 Fare OPH et attribués 2299 aides à l’habitat insalubre, les AAHI. C’est considérable. Merci monsieur le Ministre et à vos équipes de l’OPH.

Mais, je sais que ce n’est pas encore suffisant, car le retard accumulé depuis 10 ans nous oblige à renforcer le rythme de construction.

Pour inscrire son action dans le programme "3.000 logements", le Pays soutient la construction de nouveaux logements en habitat groupé, en sus des 3 620 logements déjà présents dans le parc de location de l’OPH.

Cependant, la seule production en maîtrise d’ouvrage par l’OPH ne sera pas suffisante pour satisfaire la demande.

L’acquisition de programmes immobiliers construits ou en cours de construction a donc été ouverte à l’OPH, en juillet 2020, par le mécanisme de Vente en l’Etat Futur d’Achèvement, la VEFA.

Il s'agit dès 2021, de lancer des acquisitions foncières pour la construction de 200 logements par an répartis sur des programmes de 25-30 logements à livrer à compter de 2023.

Tous ces projets de construction, qu’ils soient publics ou privés, ne verraient pas le jour sans une simplification radicale des procédures d’urbanisme et sans permettre une cohérence dans l’application et le respect des règles applicables.

Ainsi, le Pays mettra en place un guichet unique pour toutes les autorisations de construire. Les procédures d’instruction seront dématérialisées. Elles garantiront un accès égalitaire et continu à tous nos citoyens, et en particulier à ceux des archipels éloignés. Nous améliorerons la continuité administrative et ainsi faciliter la vie de nos habitants éloignés de Tahiti. Je salue et félicite l’impulsion efficace de notre ministre du logement en faveur de l’habitat.

Le transport de fret maritime interinsulaire sera lui aussi dématérialisé, à l’instar des procédures d’urbanisme. Le logiciel REVATUA, actuellement en test pour les connaissements, ouvrira un portail de téléservice pour simplifier les démarches d’expédition de fret maritime des usagers. A terme, nous visons une meilleure gestion de cette desserte en faveur des archipels.

En collaboration avec l’Etat, le nouvel outil de gestion des risques naturels et l’adaptation de la réglementation en Polynésie ouvrira des possibilités réglementaires de constructions dans les zones exposées. Nous réformerons les PPR pour permettre des solutions d’urbanisme adaptées à notre géographie insulaire.

La mise en place de l’agence d’aménagement et de développement durables des territoires, au début de l’année 2021, sera un levier fort pour accompagner le Pays et les communes dans cette démarche.

\*\*\*

Au titre du Ministère du tourisme et du travail.

Les secteurs du tourisme et de l’aérien ont été, comme vous le savez, particulièrement impactés par la pandémie qui frappe le monde et la Polynésie depuis 9 mois.

L’un des premiers enjeux pour 2021, sera d’assurer les conditions de la reprise et d’une reconquête progressive de nos marchés.

Nous nous appuierons, en premier lieu, sur les marchés historiques, où nos réseaux de distribution sont toujours actifs et où notre destination bénéficie d’un ancrage fort. C’est le cas pour l’hexagone, pour une partie de l’Europe, et pour les marchés nord-américains.

Nous aurons également des opportunités sur des marchés régionaux et sur les marchés asiatiques. Sur ce grand marché asiatique, les défis à relever restent importants. Et, il nous faudra impérativement et rapidement l’explorer.

En termes de promotion, nos équipes sont présentes, comme vous avez pu le constater avec le tournage d’émissions telles que Koh Lanta ou Echappées Belles, ces dernières semaines. Notre destination continue de faire parler d’elle très positivement. Ces images sont une aide promotionnelle importante et efficace pour relever notre tourisme.

En nous concentrant à la fois sur le maintien des dessertes aériennes, sur l’amélioration de nos offres d’hébergement et d’activités, tout en maintenant des protocoles sanitaires lisibles et réalistes, nous pouvons espérer, dès l’année prochaine, à une reprise encourageante des flux touristiques, favorable au remplissage de nos avions, de nos hôtels classés et de nos hébergements chez l’habitant.

Les chantiers de rénovation, d’extension se poursuivent. De nouveaux projets nous sont présentés et seront soutenus par nos outils d’incitation à l’investissement.

Nous sommes et continuerons d’être aux côtés de nos entreprises stratégiques que sont Air Tahiti Nui, Air Tahiti mais également aux côtés de celles dont l’existence est fragilisée.

De nouvelles dispositions viendront renforcer notre soutien au secteur du tourisme notamment sur le plan fiscal et votre assemblée en est saisie, depuis lundi.

Enfin, les travaux participatifs d’élaboration de la nouvelle stratégie FARIIRAA MAHINIHI 2025 avancent bien. Déjà, près de 300 personnes participent à la démarche depuis 2 mois, dans plus de 60 chantiers en cours, malgré les difficultés liées à la situation sanitaire. Les résultats de ces travaux collaboratifs seront restitués en début d’année. Comme je vous l’ai promis, vous en serez également informés.

2021 sera pour notre Pays, l’année de la sauvegarde de nos entreprises, de nos emplois, des compétences. 2021 sera aussi celle de la construction de la relance.

Notre objectif tous ensemble est de faire mentir les chiffres, de faire mentir les perspectives pessimistes.

Concernant le travail, l’emploi et la formation professionnelle nous aurons consacré, en 2020, plus de 12 milliards pour soutenir les emplois, dont 6,4 milliards en mesures exceptionnelles.

En effet, outre les mesures de droit commun en vigueur avant la crise sanitaire, le gouvernement a mis en place, avec votre approbation, des mesures exceptionnelles d’aide à l’emploi depuis le mois de mars 2020.

Vous vous rappelez du RES, de l’IS, de l’IE, des CAES, du DIESE, du DESETI, de la CSE. Pour ces mesures, nous avons consacré un total de 6,4 milliards de francs de mars à fin novembre 2020 pour aider près de 30 000 personnes.

Plus particulièrement, sur les mesures du DIESE, du DESETI et de la CSE, en vigueur depuis le 21 mai, le Pays a dépensé 3,1 milliards de francs en faveur de 14 755 bénéficiaires et 1124 entreprises.

Nous en consacrerons tout autant en 2021, avec le maintien et le renforcement des dispositifs DIESE, DESETI et CSE. Merci à notre ministre du Travail pour avoir su, avec célérité et efficacité, mettre en œuvre rapidement les mesures répondant aux situations d’urgences attendues par nos travailleurs et nos entreprises.

Avec près de 10 000 salariés en réduction du temps de travail, notre objectif reste la sauvegarde des emplois et des compétences au sein des entreprises. Jamais le Pays n’aura consacré autant de moyens à l’emploi.

Il conviendra par ailleurs d’adapter la politique de l’emploi via des mesures d’aide spécifiques à notre contexte socio-économique, afin de relancer l’activité salariale et donc promouvoir le salariat.

C’est ce que propose madame la Ministre du Travail avec la réforme des mesures d’aides à l’emploi pour accompagner un public exposé aux effets de la crise, notamment celui des jeunes et celui des demandeurs d’emploi. Cette réforme doit également s’accompagner, en ouvrant avec les partenaires sociaux, le vaste chantier de la modernisation du Code du travail ou, dit autrement, de l’attractivité ou de la compétitivité de notre Pays.

Le gouvernement entend donc poursuivre les efforts avec un accompagnement efficace des acteurs de notre économie, notamment via la mobilisation du Fonds pour l’emploi et la lutte contre la pauvreté (FELP) à hauteur de 12,2 milliards, contre 4,95 milliards lors de l’adoption du budget 2020.

Ces mesures seront complétées en 2021 par la mise en œuvre d’un plan de formation d’envergure en faveur des salariés ayant perdu leur emploi au cours des derniers mois.

Il s’agit, via ce plan, de ne pas perdre la compétence qui, lors de la reprise, nous ferait cruellement défaut si nous ne faisions rien. Ce sont donc 600 millions qui seront mobilisés dans cette optique et je crois savoir que cette inscription répond bien aux aspirations des partenaires sociaux consultés sur le sujet.

\*\*\*

Au titre du ministère de la culture et de l’environnement.

En matière de culture, les objectifs politiques poursuivis au titre des propositions budgétaires 2021, sont d’abord de développer l’économie culturelle.

La mise en place d’infrastructures plus modernes, comme la construction du centre culturel - pôle médiathèque de PAOFAI ou la rénovation du Musée de Tahiti et des îles, l’enrichissement de l’offre culturelle évènementielle, au travers de l’organisation de temps forts culturels tout au long de l’année ou encore la création de nouvelles manifestations, telles que le FIFO, le Heiva i Tahiti, le Hura Tapairu, le Heiva des écoles, qui contribuent à cet essor culturel.

Un autre objectif important est la préservation et la valorisation du patrimoine culturel, matériel et immatériel, avec notamment la poursuite du dossier d’inscription des Iles Marquises au patrimoine mondial. Le dossier de candidature a été présenté devant les membres du comité des Biens français, le 15 septembre 2020. Il a été salué pour la qualité du travail effectué et répond aux attentes de la deuxième audition nationale. 2021 verra le lancement de l’étape 3 qui consiste à concevoir le plan de gestion du bien proposé à l’inscription. L’examen du dossier est prévu en 2024.

Au titre de l’artisanat traditionnel, les temps forts de l’année 2021, seront la mise en place d’un dispositif d’aide et d’accompagnement large, en faveur des patentés et des associations artisanales, pour favoriser la professionnalisation des métiers, la commercialisation, la promotion des produits artisanaux et l’installation des jeunes artisans traditionnels. Le Ministre a commencé ses concertations sur le dispositif de soutien à l’artisanat afin que les nouvelles mesures proposées répondent aux attentes de nos artisans. En outre, pour tenir compte des contraintes sanitaires, nous cherchons, en concertation avec les artisans, à innover les modes de vente et de commercialisation de leurs produits, au travers de salons éphémères, de points de vente dans des espaces connus de grand passage, etc.

En matière d’environnement, les crédits 2021 seront orientés sur 2 objectifs principaux : 1 - la préservation de la biodiversité et 2 - la prévention et le traitement des pollutions.

Pour ce qui concerne la biodiversité, il s’agit surtout de préserver des écosystèmes remarquables, notamment au travers du projet d’inscription des Iles Australes en Réserve de Biosphère UNESCO ou encore de la reconnaissance internationale de l’Aire Marine Gérée, TE TAINUI ATEA, qui s’étend sur toute la zone économique exclusive. Cette reconnaissance internationale par les instances de l’ONU, est en cours et devrait contribuer à l’atteinte de l’objectif de 30 % d’aires marines protégées au niveau mondial.

A ce sujet, la Ministre de la Transition écologique, madame Barbara POMPILI, et Mme la Secrétaire d’Etat, chargée de la Biodiversité, Bérangère ABBA, ont tenu dans une lettre commune reçue il y a 10 jours, et je les cite, « à saluer votre engagement en faveur de la biodiversité, du développement durable et de la transition écologique de votre territoire ».

Permettez-moi de féliciter, notre ministre de l’environnement, M. Heremoana MAAMAATUAIAHUTAPU, pour sa forte implication et son enthousiasme pour faire avancer ces dossiers

Au titre de la lutte contre les pollutions, les temps forts de 2021 seront marqués par la finalisation du schéma territorial de prévention et de gestion des déchets, l’entretien et la remise en état du complexe de NIVEE, la reconstruction de l’émissaire de Punaauia, la poursuite de la collecte des déchets particuliers en provenance des archipels (déchets ménagers spéciaux, déchets électroniques, véhicules hors d’usage) et les campagnes de nettoyage des plages dans les archipels.

En matière de Jeunesse, les objectifs clés sont de développer l’accès à l’éducation populaire et d’encourager l’engagement des jeunes dans la vie associative et sociale.

Pour cela, l’accompagnement financier, technique et pédagogique des associations, le soutien à de grandes manifestations, aux échanges internationaux de jeunes ou encore la professionnalisation des encadrants, seront mis en place.

En 2020, le montant global des aides publiques accordées au secteur de la jeunesse s’élève à 97,6 millions de francs.

Enfin, au niveau sport, les objectifs sont d’une part, de développer le sport pour tous, comme facteur de santé et de bien-être et d’autre part, d’améliorer l’organisation du sport de haut niveau polynésien.

En 2020, le montant global des aides publiques accordées au secteur des sports s’élève à 326 millions de francs.

Il s’agit surtout d’accompagner les associations et fédérations sportives, au niveau financier, technique, pédagogique, pour la mise en place d’évènements sportifs annuels et/ou de grande envergure et de structurer le sport de haut niveau, au travers du soutien financier et technique aux fédérations sportives délégataires de mission de service public.

En 2021, nous amorcerons nos actions utiles aux Jeux Olympiques de 2024. Nous nommerons très rapidement un Délégué interministériel aux JO 2024. Conformément aux engagements pris devant le Comité organisateur national des JO 2024, la direction de l’équipement commencera, d’une part à rénover les marinas de la Pointe Riri et de Teahupoo et, d’autre part construira une nouvelle passerelle aux normes, franchissant la rivière du PK0, à proximité de la passerelle actuelle.

\*\*\*

Au titre du ministère de la santé.

Il s’agit de poursuivre la montée en charge raisonnée de l’offre de prise en charge du cancer et la mise en œuvre opérationnelle du plan cancer 2018-2022 décrit dans le Schéma d’Organisation Sanitaire de la Polynésie.

Le programme sera poursuivi par la création d’un Institut du cancer de Polynésie française, ICPF.

Il aurait une dimension sanitaire et scientifique liée aux pathologies cancéreuses, notamment dans les différents domaines d’intervention que sont la santé publique, la recherche, la formation et les soins. Il aurait également vocation à coordonner l'ensemble de la filière "oncologie" de manière à ce que le patient soit au cœur de la prise en charge.

Les travaux du bâtiment qui accueillera cet équipement au sein du CHPF débuteront dans l’année.

Il convient également d’adapter, d’améliorer et de restructurer nos offres de soins. Il nous faut moderniser le parc de santé publique. Le Ministère a entamé un vaste programme d’amélioration des prises en charge des patients, de rénovation du patrimoine et des équipements vieillissants aussi bien au CHPF que dans les structures de soins de la Direction de la santé.

Pour nos structures de santé publique, la Direction de la santé va piloter un programme de réhabilitations/rénovations pour un montant global pluriannuel estimé à 1,917 milliard de F CFP. Pour 2021, nous entamerons :

* La réhabilitation et remise aux normes des services d'hospitalisation de l'hôpital d’UTUROA aux Iles sous le vent ;
* La réhabilitation du long séjour et soins de suite et réanimation (SSR) de l'hôpital de TARAVAO ;
* La réhabilitation et construction d'un nouveau bâtiment pour l'hôpital Louis ROLLIN aux Marquises pour un montant total de 780 millions.

En outre, le programme des nouvelles constructions est défini. Le montant global pluriannuel est estimé à 11,367 milliards de F CFP. Ce chiffrage comprend notamment, la construction d’un nouvel hôpital à TARAVAO, le grand dispensaire des Tuamotu-Gambier et des dispensaires dans les îles.

La modernisation, c’est également le renouvellement du matériel médical de la Direction de la santé pour 650 millions de F CFP, en cofinancement avec l’Etat.

Le Centre Hospitalier de Polynésie Française entame une phase de rénovation de ses installations, de réalisation de travaux neufs d’extension et de remplacement de certains de ses équipements complétés par l’acquisition de nouveaux dispositifs. Ces travaux lourds seront échelonnés sur plusieurs exercices. Le CHPF prévoit un plan de remplacement et d’acquisition des équipements lourds et onéreux qui s’étalera sur 10 ans. Un plan de renouvellement du mobilier, sur 7 ans, avec une enveloppe annuelle comprise, selon les années, entre 650 millions et 1,1 milliard de F CFP, jusqu’en 2029. Au titre de l’année 2021, le CHPF prévoit d’ores et déjà d’engager 600 millions de F CFP pour le matériel et 50 millions pour le mobilier médical.

La rénovation du bâtiment existant est estimée à 750 millions de francs.

Les travaux de constructions neuves concernent des extensions mais surtout la réalisation d’une plateforme logistique permettant de réunir la pharmacie de l’hôpital et la PHARMAPRO de la Direction de la santé. Le coût de ces réalisations est estimé à 1,195 milliard F CFP.

Mieux soigner, c’est aussi mettre en place une télémédecine au service des soins primaires dans les archipels. En 2020, nous avons déjà effectué une première acquisition de 10 stations de télémédecine, au titre du Contrat de projets.

Dans le cadre d’une expérimentation d’une télé-régulation médicale d’urgence entre le C15 et les structures de soins des îles, des stations de télémédecine ont été installées aux Marquises - Omoa, Hane, aux Australes - Ahurei, Amaru, Rairua, Aux Tuamotu - Amanu, Katiu. Le poste de santé de Makatea sera pourvu d’une station en 2021.

Sur le Pôle de santé mentale, les travaux ont repris depuis juin 2019 et la réception est prévue en juillet 2022, pour un budget total de 3,7 milliards F CFP.

Et enfin, j’ai le plaisir de vous informer que les vaccins contre la COVID 19 seront disponibles, en Polynésie, en début 2021. Le ministère de la santé prépare un programme échelonné de vaccinations sur un total de 130 000 personnes pour un budget de 900 millions.

En outre, depuis le début de la crise sanitaire, le Pays a dépensé près de 3,4 milliards de francs pour toutes les interventions, les matériels et équipements de protection sanitaires dédiés spécialement à la gestion et la lutte contre l’épidémie.

En outre, le Pays, via le ministère de l’emploi, a octroyé 650 guides sanitaires auprès des communes pour faire de l’information, de la sensibilisation et de la prévention à destination de la population sur l’importance de respecter les gestes et mesures barrières. Le Pays a engagé une dépense de 445 millions de francs pour cette opération. Nos maires, dans le cadre des plans communaux de sauvegarde, nous ont tous exprimé une grande satisfaction pour l’aide complémentaire apportée par les guides sanitaires sur le terrain. Les guides sanitaires, qui ont reçu une formation préalable sur le coronavirus, sont jugés grandement utiles et constituent un renfort adapté à la lutte contre la propagation du virus.

Chers amis, durant ces derniers mois, certains ont pu douter ou me suspecter de sacrifier la santé au bénéfice de l’économie. Je vous ai toujours affirmé que je ne sacrifierai ni l’une, ni l’autre. Les projets sanitaires et les chiffres que je viens de vous exposer, démontrent avec éclat, que mes affirmations sont transcrites dans nos actes. La santé et l’économie comptent autant à mes yeux. J’espère que vous en serez définitivement convaincus.

\*\*\*

Au titre du ministère de l’Education et de la modernisation de l’administration.

Le budget de l’Education sera renforcé dans plusieurs domaines. La crise sanitaire impacte encore les familles les plus fragiles. Les taux d’absences diminuent peu à peu mais nous voyons des élèves venir à l’école avec une situation de fragilité sociale. Ainsi, les fonds sociaux sont abondés, portant à plus de 100 millions l’aide d’urgence aux familles.

De la même manière, l’arrêté qui régit les modalités d’organisation et d’attribution des bourses du Pays sera modifié en début d’année 2021 afin de verser dès le mois de juin 2021 aux étudiants inscrits en Polynésie un dixième mois de bourses au lieu de neuf prévus. L’impact financier de ce dixième mois sera de 19,5 millions de francs en faveur de 479 étudiants. Ainsi, le coût annuel total des bourses territoriales sera de 195 millions de francs.

Les collèges et lycées publics continuent d’être soutenus en renforçant leur budget de fonctionnement, leur permettant ainsi une plus grande autonomie et donc une plus grande réactivité dans leur choix financiers au service des élèves.

Le budget consacré au développement des langues est maintenu et notamment pour les écoles bilingues Langues polynésiennes/Français à parité horaire. Ces dispositifs sont des leviers essentiels non seulement pour favoriser la réussite nos jeunes mais aussi pour que nos langues restent des langues de communication pour les futures générations

La crise nous a montré aussi qu’il était nécessaire d’aller plus vite dans le développement du numérique éducatif tout en proposant aux élèves une prévention renforcée contre la cyber-violence et le cyber-harcèlement.

Les expérimentations du télé-enseignement et de la téléformation vont se poursuivre. Rangiroa et Fakarava ont commencé et d’autres sites sont à l’étude dans le cadre du budget 2021.

Dans la même démarche, la candidature « Campus connectés », que nous avons dénommés « Archipels connectés » et qui s’appuie sur le Plan d’Investissement Avenir, sera déposée en janvier 2021 pour un premier site sur Raiatea afin de favoriser les parcours individuels d’étudiants sur leur île d’origine. Ce dispositif est voué à s’étendre.

Mais le numérique éducatif entre dans une stratégie plus globale à travers un schéma directeur qui doit avoir comme fil conducteur la lutte contre la fracture numérique. Je souhaite que nous fassions en 2021 une évaluation de performance des télécoms tout en investissant dans la protection des données et dans la cyber-sécurité.

Concernant plus largement le numérique nous avons décidé de maintenir les actions de soutien à l’équipement et à la connexion ainsi que le soutien aux entreprises audiovisuelles, au FIFO ou à la Tech Four Island.

Notre service public doit continuer de se réformer en organisant dès janvier 2021 les concours de recrutement de la fonction publique et en préservant le budget de la formation de nos agents publics. Notre administration doit se rapprocher de ses usagers par une double action de digitalisation qu’il nous faut amplifier et de création de maisons de services publics dans les archipels. Cette démarche doit se concrétiser par la définition d’un label qualité de notre administration au service des usagers.

Je voudrais également évoquer le sujet particulier du retour des enfants scolarisés dans leurs îles, à l’occasion des vacances de Noël. Cela concerne près de 1800 enfants pris en charge par le Pays. Sur ce total, 1200 enfants des îles sont scolarisés dans des collèges et lycées à Tahiti, et 600 enfants sont scolarisés dans des établissements du second degré situés aux Iles sous le vent, au Tuamotu, aux Marquises et aux Australes.

En concertation avec le ministère de la santé et les tavana des îles, les 1800 enfants seront testés dans les 3 jours avant leur départ. Une fois arrivés dans leurs îles respectives, les enfants seront confinés durant une semaine à domicile ou en centre dédié, selon un protocole organisé par les autorités communales de ces îles.

Les tavana désirent prendre, en concertation avec le Pays, toutes les précautions sanitaires nécessaires à la protection de leur population locale. Nous ne pouvons que donner droit à cette requête sanitaire, certes contraignante pour les enfants, mais d’intérêt communautaire.

\*\*\*\*

Au titre du ministère des Grands travaux.

Concernant les réseaux et infrastructures, l’Equipement a inscrit de nombreuses opérations dans son budget d’investissement 2021 qui s’élève à 11,8 milliards de francs en autorisations de programme et de 9,2 milliards de crédits de paiement.

L’ensemble des 5 archipels bénéficiera des investissements dans les domaines routiers, aéroportuaires, maritimes et dans la défense contre les eaux.

Au global, si on analyse la répartition par archipel de ce budget prévisionnel de 11,805 milliards d’AP, 40 % iront aux Iles-du-Vent, 16 % aux Iles-sous-le-Vent, 21 % aux Tuamotu-Gambier ; 10 % aux Marquises, 2 % aux Australes et 11 % concernent des opérations communes à tous les archipels.

En analysant par secteur d'intervention - *dotation du 3IF et des fonds propres* - la répartition du BP 2021, concernera pour 47 % les travaux routiers, 24 % les travaux maritimes, 11 % les travaux de défense contre les eaux et 10 % les équipements aéroportuaires.

Pour 2021, le Port Autonome de Papeete, de son côté, investira plus de 4.5 milliards de francs dans le démarrage de grands chantiers d’infrastructures : le nouveau quai au long cours ; un nouveau quai de cabotage ; le terminal de croisière international intégrant un parking souterrain de 205 places ; enfin les aménagements de la marina d’UTUROA.

Quatre opérations arriveront à leur terme en 2021 : le nouveau quai de pêche de 40 m de long au droit du futur bâtiment de mareyage à PAPEAVA ; les aménagements des quais du port de VAIARE pour l’arrivée en avril 2021 du ferry *Terevau Piti*; la réalisation d’une promenade piétonne de plus d’un kilomètre le long de la digue ouest à Motu Uta ; la rénovation complète de la cale de halage avec la remise à neuf du ber et sa mise aux normes environnementales.

Concernant les transports, la délégation de service public du réseau TERE TAHITI a permis de renouveler le cadre réglementaire et financier grâce à une contractualisation plus efficiente.

A terme, le renouvellement, le renforcement de la flotte de matériels roulants (240 autobus urbains et interurbains neufs) et la mise en œuvre des systèmes de transports intelligents (billettique, aide à l’exploitation, l’information des voyageurs en temps réel…) ainsi que la mise en place progressive des infrastructures dédiées aux transports publics, permettent de proposer à la population une solution de transport fiable, sécurisée et confortable.

Le déplacement des populations par les transports en commun reste une préoccupation du gouvernement. C’est pourquoi, et malgré la diminution des recettes fiscales, l’effort financier du Pays sera maintenu pour 2021, avec une contribution financière de 1,2 milliard de francs, au titre de la délégation de service publique.

L’aide au permis de conduire, mise en place fin 2019, mais dont la mise en œuvre a été perturbée par la crise sanitaire, sera reconduite en 2021.

\*\*\*

Au titre du ministère de la famille et de la condition féminine.

La crise sanitaire a inévitablement provoqué un impact sur le plan social. Les aides sociales déployées au travers des différents FAS du RSPF, du RGS et du RNS, ont toutes été augmentées par nécessité.

Je prends le cas du Fonds d’Action Sociale du RSPF, le Pays l’a augmenté de 560 millions de francs, passant de 1,930 milliard à 2,490 milliards de francs en 2020. Les aides de première nécessité alimentaire et d’hygiène ont augmenté de 112 %. Ainsi, de janvier à fin octobre 2020, ce sont près de 24 610 demandes de première nécessité enregistrées, dont 8 300 demandes nouvelles.

Parmi les différentes orientations stratégiques prévues d’être déployées, nous retenons plus spécifiquement la lutte contre toutes les formes de marginalisation sociale qui demeure une priorité absolue.

C’est la raison pour laquelle en 2021, la politique sociale aboutira à l’essor des Associations d’insertion sociale et économiques afin d’offrir un soutien adapté à tous ceux nécessitent un appui à l’insertion professionnelle en contrepartie de la réalisation d’un programme présentant un intérêt collectif.

L’insertion par l’activité économique permettra ainsi aux personnes les plus éloignées de l’emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières - âge, état de santé, précarité - de bénéficier d’un accompagnement renforcé permettant de faciliter leur insertion professionnelle.

Afin d’éviter la stigmatisation des familles bénéficiaires d’aides sociales, un dispositif innovant portant sur la mise en place d’une carte solidarité, sera déployé par le biais d’une opération pilote, laquelle concernera 500 familles.

Parallèlement le régime des aides sociales sera revu afin d’en simplifier l’instruction par les travailleurs sociaux et redonner du temps de travail dédié à l’accompagnement des familles.

Un kit d’aide d’urgence en nature s’inscrivant dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire sera mis en œuvre afin de répondre dans des délais compatibles avec la détresse des familles.

Par ailleurs, la prise en charge des personnes en situation de grande exclusion sera poursuivie par la construction d’établissements spécialisés :

* Un Centre de jour à VAININIORE destiné à la prise en charge des gens à la rue relevant de la grande exclusion sociale. La maitrise d’ouvrage sera confiée à G2P au 1er janvier 2021. La pose de la première pierre est prévue pour le second semestre 2021.
* Un Centre d’hébergement et de réinsertion sociale (CHU/CHRS) sera installé à RAIMANUTEA. Il sera dédié à la réinsertion professionnelle et à l’hébergement d’urgence.
* Un village communautaire sur TARAVAO qui sera ouvert fin 2021.

En outre, je confirme la mise à disposition à l’association Te Vaiete, d’une parcelle de terre du Pays sise à Mamao, pour la construction d’un centre de jour souhaité par le Père Christophe, avec le soutien du diocèse de Papeete.

S’agissant de la jeunesse en difficulté, les projets initiés concernent :

* Un foyer des jeunes travailleurs pour permettre aux primo-entrants sur le marché du travail d’accéder à un logement en rapport avec leur niveau de salaires, dont l’ouverture est prévue pour le 1er trimestre 2021.
* Un Institut thérapeutique éducatif et pédagogique (ITEP) de Moorea pour l’accueil des enfants présentant des troubles du comportement ;
* Les actions de prévention en faveur de la jeunesse, notamment en matière de lutte contre l’ice, avec la signature d’un plan de lutte et de prévention.

Pour ce qui relève des personnes vulnérables :

* Deux centres dédiés aux personnes porteuses de handicap « HUMA HERE NO RAROMATAI » à RAIATEA et « TAUREA HAU » à Bora-Bora seront réalisés.
* La promotion du dispositif « Aidant Feti’i » sera poursuivie pour permettre le maintien à domicile et préserver nos matahiapo tout en allégeant les contraintes qui pèsent sur leur entourage. L’amélioration des conditions de vie des personnes âgées reste une priorité pour tous. Une extension du dispositif au bénéficiaire du RGS sera proposée.

Au titre de la protection de l’enfance, une équipe de travailleurs sociaux sera réactivée afin d’assurer un suivi des mineurs placés auprès des accueillants familiaux avec pour objectifs d’améliorer la qualité de leur prise en charge.

Au titre de la condition féminine, nous ferons de 2021, une année portée sur l’égalité :

* Les Triennales de la condition féminine, comprenant une conférence avec les acteurs régionaux ainsi qu’une conférence des ministres de la condition féminine des pays du Pacifique, viendront aider à identifier des mesures concrètes et stratégiques, afin d’accélérer les progrès vers la réalisation de l’égalité entre les sexes et des droits fondamentaux des femmes dans notre Pays ;
* Le déploiement d’ateliers de réflexion et de sensibilisation à l’approche genrée, en partenariat avec la Communauté du Pacifique ;
* La diversification des réponses aux besoins d’hébergement d’urgence des femmes victimes de violences conjugales.

Concernant la formation proofessionelle dans le domaine social, nous ouvrirons en 2021 :

* 20 places pour la formation au diplôme d’Etat d’éducateur spécialisé
* 15 places pour la formation de moniteur éducateur
* 15 places pour la formation au certificat d’aptitude aux fonctions d’encadrement et de responsable d’unité d’intervention sociale. (CAFERUIS)

Sur le plan législatif et réglementaire, nous oeuvrerons pour :

- la mise en place d’un code l’action sociale et de la famille ;

- une refonte de la délibération n° 82-36 relative à l’action en faveur des personnes porteuses de handicap ;

- Le renforcement du cadre réglementaire, le contrôle et l’inspection de l’ensemble des structures subventionnées par la branche handicap du budget du RSPF.

\*\*\*

Voici, chers amis, les grandes lignes de l’action gouvernementale pour 2021 et sur lesquelles je souhaitais insister.

Je n’ai pas décrit, d’une manière exhaustive, l’intégralité des mesures qui seront mises en œuvre en 2021, dont une part s’inscrit dans la continuité de ce qui a été engagé en 2020 et sur lesquelles il n’est pas besoin de revenir dans cette présentation.

Je voudrai remercier et féliciter notre jeune ministre des finances qui a piloté cet exercice budgétaire, dans un contexte compliqué et difficile.

Je le remercie également d’avoir réalisé un travail interministériel efficient.

En cette période particulière, nos mesures et nos actions doivent être à la hauteur des grands défis attendus par les Polynésiens.

Notre gouvernement a fait des propositions nécessaires et suffisantes, en quantité et en qualité. Encore merci.

Désormais, après le vote du budget, notre ministre aura à veiller à la mise en œuvre cadencée de notre budget, qui je le rappelle, est un budget entièrement consacré à la relance. Bon courage, monsieur le Ministre. Tout le gouvernement sera à vos côtés et en ordre de marche pour réussir notre relance.

\*\*\*

Mes chers amis, l’année 2020 a démarré avec l’apparition du coronavirus qui a durablement et fortement perturbé le monde et la Polynésie.

L’année 2021 démarre avec son vaccin. L’espoir est donc à notre porte.

Mais, je suis convaincu que cette pandémie, qui nous interpelle dans nos modes de vie, nous adresse en définitive un message, voire une alerte, que nous devons comprendre et prendre en considération.

Je reste également persuadé que, même avec le vaccin, plus rien ne sera jamais comme avant.

Plus que jamais, nous devons engager sans plus tarder nos transitions énergétique, écologique, climatique et démographique pour nous rendre plus résilients et mieux préparés aux défis d’aujourd’hui et de demain.

Faisons de ces contraintes des opportunités

C’est cette idée-force qui est mise en œuvre dans le budget 2021, au travers notamment d’un développement durable du secteur primaire, d’une promotion des énergies renouvelables, de l’officialisation de la plus grande Aire Marine Gérée au monde et de classements de plusieurs sites de nos archipels, de l’extension des rahui, etc.

Nous devons changer nos comportements à l’égard de nos lagons, de nos montagnes, de nos rivières, et de nos terres. Il y a plus de 20 ans, Papi Paimore nous avait déjà sensibilisé par ces mots : Te aue nei, te uuru nei, te natura.

Je formule le vœu que nous ne restions plus sourds à ces appels prémonitoires de nos anciens.

\*\*\*

L’ensemble du gouvernement sera à votre écoute et répondra à toutes les questions que vous souhaitez poser sur le budget 2021.

Merci de votre attention.